



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Soixante-quatorzième session**Genève, 28 février-1^{er} mars 2012

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des réunions du Bureau du Comité**Résultats des réunions du Bureau du Comité
des transports intérieurs****Note du secrétariat**

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs, ci-après dénommé «le Comité» (ECE/TRANS/125, par. 14 et 15 et ECE/TRANS/208/Add.1), le Bureau du Comité s'est réuni le 3 mars 2011, le 20 juin 2011, ainsi que les 29 et 30 novembre 2011.
2. Conformément au plan d'action de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l'organisation des sessions annuelles du Comité: élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question; indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires; délimiter les thèmes de discussion de la session; contrôler et évaluer le travail effectué depuis la session précédente; suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations pertinentes; et formuler des propositions concernant les activités prioritaires dans le programme de travail en indiquant, lorsque c'est possible, différentes options (E/ECE/1347, chap. III, A, 2 b)).
3. Le présent document rend compte, dans ses annexes, des résultats des réunions du Bureau, conformément au mandat de ce dernier, pour examen par le Comité.

Annexe I

Résultats de la cinquième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2011 (3 mars 2011)

I. Participation

1. La réunion était présidée par Erdem Direkler (Turquie). Les membres ci-après y ont participé: Isabelle Paillet (France), Björn Oriwohl (Allemagne), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), José Alberto Franco (Portugal), Sergey Andreev (Fédération de Russie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse). Sergei Negrei (Biélorus), Fabio Croccolo (Italie), Victor Guzun (République de Moldova) et Servatius van Thiel (Commission européenne) n'ont pu y prendre part.

II. Questions découlant de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs

2. Le Bureau a étudié les résultats de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs et a estimé que celle-ci avait été un succès, car elle avait débouché sur un certain nombre de décisions importantes concernant notamment la mise en œuvre du tachygraphe numérique et des règles sociales; les changements climatiques et les transports; l'unification de la législation ferroviaire; l'efficacité et la viabilité des transports par voie navigable; la contribution de la CEE à la Décennie d'action pour la sécurité routière; la mise en valeur concertée des liaisons de transport paneuropéennes et Europe-Asie et des investissements dans les infrastructures de transport; le renforcement de la Convention TIR, en assurant la transparence de la gestion du régime TIR et son informatisation; les normes relatives à la qualité des carburants et les méthodes de mesure des émissions provenant des véhicules, le transport des marchandises dangereuses et des marchandises spéciales, la sûreté des transports intérieurs; le transport et la compétitivité; et l'établissement de trois nouveaux groupes d'experts et d'une équipe spéciale chargés de faire progresser les travaux des organes subsidiaires du Comité nécessitant une attention particulière.

3. Le Bureau a conclu que le débat de politique générale (table ronde) organisé dans l'après-midi du 1^{er} mars 2011 sur le thème «Les transports de marchandises dangereuses: dimensions mondiales et régionales» avait aussi été fructueux et avait permis d'analyser les principaux obstacles au développement dans ce domaine réglementaire. Il a noté que 109 participants issus de 13 pays, de la Commission européenne, de 16 organisations européennes et internationales œuvrant dans le domaine du transport, ainsi que d'organisations non gouvernementales, avaient participé à cette table ronde. Le Bureau a apprécié la grande qualité des exposés et des contributions des intervenants, qui avaient abordé un large éventail de sujets d'une façon particulièrement efficace. Il a noté également qu'il avait notamment été conclu que les instruments juridiques et les mécanismes mis en place par la CEE étaient efficaces et assuraient un haut niveau de sécurité lorsqu'ils étaient utilisés rationnellement par les gouvernements et qu'il importait d'accorder une attention accrue à l'assistance technique et à la formation des autorités compétentes, qui étaient des facteurs importants.

4. Le Bureau a accueilli avec satisfaction les résultats de la première réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité, qui avait été réservée aux représentants des

gouvernements conformément à la décision prise par le Comité en vertu de laquelle de telles réunions devaient avoir lieu régulièrement au cours des sessions futures de ce dernier. Le Bureau a noté avec satisfaction également que les présidents de 13 groupes de travail et des 3 comités de gestion des instruments juridiques de la CEE avaient eu l'occasion d'échanger des vues avec les membres du Bureau et d'autres représentants gouvernementaux, au sujet des questions multidisciplinaires et intersectorielles appelant une coopération renforcée, et de recenser les problèmes communs et les pistes possibles pour l'avenir. Le Bureau a souligné que l'efficacité, les synergies et l'interdépendance, ainsi que le partage des données d'expérience et le fait d'éviter les doubles emplois figuraient parmi les principaux messages des présidents et que parmi les grands défis auxquels il convient de faire face figurent la réduction escomptée de la participation des représentants gouvernementaux en raison des restrictions budgétaires auxquelles sont soumis les gouvernements et des fonds insuffisants dont dispose le secrétariat à l'appui des travaux. Il a noté en outre que la participation réduite des représentants gouvernementaux à certaines activités du Comité était déjà une réalité. Le Bureau a, de nouveau, demandé au secrétariat de rédiger les conclusions de la réunion des présidents et de formuler des propositions concernant les mesures susceptibles d'être prises, afin qu'il puisse les examiner à sa prochaine réunion.

5. Le Bureau a revu la structure des sessions du Comité à la lumière des données d'expérience tirées de l'organisation de la soixante-treizième session et des sessions précédentes. Il a estimé que la division des sessions en trois parties – questions de fond (liées à l'organisation d'un événement), questions techniques et rapport – s'était révélée probante et devrait être maintenue.

6. Le Bureau a demandé au secrétariat d'établir une ébauche de l'ordre du jour et du programme de la soixante-quatorzième session afin qu'il l'examine à sa réunion de juin.

7. Le Bureau s'est déclaré satisfait de l'excellente organisation de la soixante-treizième session du Comité, de la table ronde et de la réunion des présidents, ainsi que de l'élaboration et de l'adoption en temps opportun d'une liste simplifiée et concise des principales décisions dans les trois langues officielles de la CEE. Il a remercié le secrétariat pour ses travaux.

8. Le Bureau a examiné les points qui devaient être présentés par le Président du Comité lors de sa réunion avec le Comité exécutif.

III. Date de la prochaine réunion

9. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le lundi 20 juin 2011 à partir de 10 h 30.

Annexe II

Résultats de la sixième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2011 (20 juin 2011)

I. Participation

1. La réunion était présidée par Erdem Direkler (Turquie). Les membres ci-après y ont participé: Isabelle Paillet (France), Björn Oriwohl (Allemagne), Fabio Croccolo (Italie), Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Sergey Andreev (Fédération de Russie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et Ricardo Pascual Bremon (Commission européenne). Sergei Negrei (Biélorus), Victor Guzun (République de Moldova) et José Alberto Franco (Portugal) n'ont pas été en mesure d'y prendre part.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. Le Bureau a adopté son ordre du jour provisoire (TRANS/BUR.2011/4).

III. Compte rendu sur la coopération avec le Forum international des transports

3. Le Bureau a été informé par la Directrice de la Division des transports de la CEE des résultats du Forum international des transports 2011 sur le thème «Transports et société», qui s'est tenu à Leipzig (Allemagne) du 25 au 27 mai 2011, ainsi que des contributions de la CEE à ce forum.

4. Le Bureau a noté que des hauts fonctionnaires et des experts de 52 pays, notamment des ministres, des maires et des chefs d'entreprise, avaient échangé des vues sur les entreprises et les systèmes de transport futurs, la sécurité routière et le développement durable.

5. Le Bureau s'est félicité de la contribution de la CEE, par l'intermédiaire de son Secrétaire exécutif, qui a participé à une table ronde lors de l'une des sessions, et de la Directrice de la Division des transports, qui a servi de modératrice lors d'une réunion-débat. Il a souligné qu'outre cette participation, le stand de la CEE et la diffusion de publications et de documents promotionnels, et notamment la publication récente du rapport sur les transports dans la perspective du développement durable, avaient permis de mieux faire connaître les travaux du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires.

6. Le Bureau a réfléchi à la contribution que la CEE pourrait apporter au Forum international des transports 2012 sur le thème «Des transports sans discontinuité», compte tenu de l'expérience acquise lors de l'organisation des trois premiers forums. Il a encouragé le secrétariat à suivre les préparatifs du Forum 2012 en collaboration avec le secrétariat du Forum.

IV. Contribution de la Division des transports à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable de l'ONU

7. Le Bureau a été informé par la Directrice de la Division des transports de la contribution de la CEE aux travaux de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable de l'ONU (CSD19), tenue à New York du 2 au 13 mai 2011. La CEE a notamment participé à la session ministérielle sur le transport (sous forme d'un discours), lancé la publication de la CEE sur le transport et le développement durable à l'occasion d'une manifestation parallèle (table ronde de la CEE) à laquelle ont participé des orateurs de la CESAP, de la CEPAL, de la Commission européenne, des États-Unis d'Amérique, ainsi que des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales de la région de la CEE et au-delà. Lors de la table de ronde de la CEE, tenue le 11 mai 2011, soit le jour du lancement officiel de la Décennie d'action pour la sécurité routière, M. R. Medford, Directeur adjoint de l'Administration nationale de la sécurité routière des États-Unis a prononcé le discours de lancement de la Décennie par l'ONU.

8. Le Bureau a noté avec satisfaction que la CEE prévoyait de donner suite à la question lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, «RIO+20», qui se tiendra à Rio (Brésil), l'année prochaine.

V. Résultats des travaux de la soixante-quatrième session de la CEE et suite donnée – Lancement de l'examen de la réforme de la CEE

9. Le Bureau a été informé par la Directrice de la Division des transports de la CEE des résultats de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 29-31 mars 2011), en ce qui concerne le débat de haut niveau sur les infrastructures pour le commerce et le transport, les nouvelles orientations des activités de la CEE, la demande du Secrétaire général de l'ONU relative à des compressions budgétaires et le lancement de l'examen de la réforme de la CEE.

10. Le Bureau a noté que la Commission s'était félicitée de la mise en œuvre et des résultats de la réforme de la CEE, adoptée en décembre 2005, et avait souligné l'importance du premier bilan à cinq ans se déroulant en 2011 et 2012, conformément aux directives énoncées dans le document ECE/EX/1, en vue de tirer des conclusions sur les futures priorités des activités de la CEE.

11. Le Bureau a noté également que la CEE avait demandé au Comité exécutif de prendre dûment en compte les résultats des débats ayant eu lieu à sa soixante-quatrième session au moment d'examiner les programmes de travail des comités sectoriels de la CEE et avait demandé aux comités sectoriels de tenir compte de ces résultats, selon qu'il convenait. Les décisions adoptées par la Commission à cette session, ainsi que les modalités proposées pour l'examen des activités de la CEE à la suite de la session ont été communiquées aux membres du Bureau.

12. Le Bureau a également été informé des tâches stratégiques de la Division et des défis auxquels elle est confrontée, qui ont été présentés au Comité exécutif par la Directrice de la Division des transports dans le cadre de la suite donnée à la session de la Commission, notamment: Comment mieux s'aligner sur «l'ordre du jour global»; assurer que la structure institutionnelle adéquate est mise en place pour les activités régionales et mondiales; suivre le rythme des innovations technologiques; inscrire les transports dans la perspective du

développement durable; renforcer le rôle des transports dans l'intégration régionale; établir un marché unique paneuropéen et une coopération étroite avec l'Union européenne; et considérer le processus d'examen comme l'occasion d'apporter des améliorations et d'obtenir un soutien interne et externe.

13. En outre, le Bureau a été informé des contributions supplémentaires communiquées au Comité exécutif par la Division, notamment une note d'information sur les travaux du Comité des transports intérieurs et un rapport sur les activités et les résultats 2010 du sous-programme Transports. Des exemplaires de tous ces documents ont été distribués aux membres du Bureau.

14. Le Bureau a apporté son appui sans réserve aux travaux de la Division des transports et a étudié la question parallèlement aux points VI et VIII ci-après.

VI. Place des travaux de la CEE dans le domaine des transports

15. Compte tenu des mesures soulignées dans les sections III à V, le Bureau a passé en revue les principales évolutions et initiatives institutionnelles dans le domaine du transport international susceptibles d'avoir des répercussions sur le rôle du Comité des transports intérieurs.

16. Le Bureau a examiné les activités régionales et mondiales des organes subsidiaires du Comité dans des domaines comme le transport de marchandises dangereuses, les règlements relatifs aux véhicules, la sécurité routière et la facilitation du franchissement des frontières, ainsi que le fait que certains règlements de la CEE sont transposés dans la législation de l'Union européenne (règlements automobiles, marchandises dangereuses et peut-être bientôt tachygraphe numérique).

VII. Réunion du Président du Comité des transports intérieurs et du Comité exécutif

17. Le Président a informé le Bureau de sa participation à la réunion du Comité exécutif, le 4 mars 2011, durant laquelle le rapport du Comité des transports intérieurs sur la mise en œuvre de la réforme de la CEE dans le domaine des transports a été présenté, ainsi que sa demande visant l'approbation de la création, pour une durée limitée de deux ans, de trois nouveaux groupes d'experts chargés des effets des changements climatiques et de l'adaptation des réseaux de transport internationaux à ces changements, de l'unification de la législation relative au transport ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport terrestre Europe-Asie, ainsi que de la transformation du groupe informel sur l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) en groupe d'experts.

18. Le Bureau a noté qu'à sa réunion du 10 mai 2011, le Comité exécutif a approuvé la création des deux groupes d'experts proposés et qu'en temps voulu, il envisagerait l'établissement du Groupe d'experts de l'AETR, une fois que le mandat de ce groupe aura été déterminé.

19. Les membres du Bureau ont noté les réductions budgétaires mises en œuvre au sein de l'ONU et ont échangé des vues sur des informations relatives aux mesures d'austérité à l'échelle nationale et à leur impact sur leurs ministères. Ils se sont félicités des initiatives visant à renforcer l'efficacité de la CEE, mais ont rappelé la dissolution de groupes de travail qui fonctionnaient précédemment dans le cadre de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) et le transfert de leurs activités à la CEE, il y a quelques

années, afin d'éviter les doubles emplois. Le Bureau a estimé que, puisqu'il était attendu de la CEE qu'elle poursuive ces travaux, il serait injustifié d'envisager de les abandonner.

VIII. Suite donnée à la première réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité

20. Le Bureau a rappelé que les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE, les membres du Bureau et des représentants des gouvernements participant à la soixante-treizième session du Comité avaient assisté à la première réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité, tenue dans la matinée du 2 mars 2011. Cette réunion – réservée aux représentants des gouvernements – a permis aux présidents des organes subsidiaires du Comité de débattre du renforcement de la coopération, d'échanger des données d'expérience et d'aborder la question des défis communs à relever, notamment la mondialisation des accords de la CEE.

21. À sa réunion du 3 mars 2011, le Bureau s'était félicité des résultats de la réunion et avait souligné que l'efficacité, les synergies et l'interdépendance, ainsi que la confrontation des données d'expérience et le fait d'éviter les doubles emplois figuraient parmi les principaux messages des Présidents. Il avait également noté que la participation réduite des représentants gouvernementaux aux prochaines réunions, en raison des restrictions budgétaires auxquelles sont soumis les gouvernements et des fonds insuffisants dont dispose le secrétariat à l'appui des travaux, est un problème auquel il convient de s'attaquer. En outre, le Bureau avait demandé au secrétariat de rédiger un document sur les conclusions de la réunion des présidents et de formuler des propositions concernant les mesures susceptibles d'être prises, afin qu'il puisse les examiner à sa prochaine réunion.

22. Les conclusions de la réunion des présidents ont été communiquées aux membres du Bureau sous la forme de conclusions du Président (document informel n° 1) et seront transmises aux présidents des organes subsidiaires du Comité. Les propositions du secrétariat concernant les mesures susceptibles d'être prises sont présentées dans le document informel n° 2.

23. Le Bureau a examiné le document informel n° 1 et les propositions présentées dans le document informel n° 2, y compris le projet de feuille de route. Il a remercié le secrétariat d'avoir élaboré ce document et a décidé:

- D'inviter les organes subsidiaires du Comité à engager le processus de réforme en tenant compte des résultats des débats de la soixante-quatrième session de la Commission et des conclusions de la première réunion des présidents, et à soumettre des propositions au Bureau au plus tard au début du mois de novembre 2011;
- D'inviter les organes subsidiaires du Comité à appliquer le nouveau modèle harmonisé qui figure à l'annexe I du document informel n° 2 lors de l'élaboration de leur programme de travail pour l'exercice 2012–2013 et de leur plan quadriennal pour 2012–2016, qui seront soumis au Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatorzième session (février et mars 2012);
- D'inviter les présidents des organes subsidiaires du Comité à une réunion dans la matinée du premier jour de sa prochaine réunion, si un nombre suffisant de présidents peut y participer;
- À sa prochaine réunion, d'examiner les contributions et de formuler des recommandations à l'intention du Comité des transports intérieurs, avec le concours du secrétariat.

24. Le Bureau a demandé au secrétariat d'informer les présidents du Comité sur ce qui précède et de fournir toute l'assistance nécessaire.

IX. Sécurité routière

A. Activités et plans du Forum de la sécurité routière et du secrétariat

25. Le Bureau a examiné le document informel n° 3 et des informations complémentaires fournies par le secrétariat sur les faits nouveaux récents dans le domaine de la sécurité routière, notamment les futurs plans du Forum de la sécurité routière et du secrétariat, le Plan mondial – Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020) et les plans établis par la CEE en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie, les campagnes de sécurité routière et le lancement officiel de la Décennie dans la région de la CEE. Le Plan mondial pour la Décennie et autres documents connexes ont été mis à la disposition des membres du Bureau.

B. Activités de la CEE visant à renforcer la sécurité routière: défis

26. Le Bureau a été informé par le secrétariat des incidences potentielles des activités de renforcement de la sécurité routière mises en œuvre par l'ONU et, en particulier, concernant le Forum de la sécurité routière de la CEE (WP.1), à la suite de la publication récente du rapport de la Commission pour la sécurité routière mondiale, qui relève de la Fédération internationale de l'automobile (FIA). Ce rapport a été distribué aux membres du Bureau.

27. Le Bureau a noté que le rapport susmentionné recommandait la création d'une nouvelle agence des Nations Unies chargée du transport routier (UN-RTA), qui rendrait directement compte aux ministres des transports et serait principalement axée sur la sécurité routière, et qui rassemblerait les fonctions pertinentes de la CEE. Ce rapport recommande également que les structures existantes des instruments juridiques relatifs aux transports routiers soient progressivement regroupées dans une nouvelle convention-cadre des Nations Unies sur la sécurité et la viabilité du transport routier, qui serait élaborée à partir des instruments juridiques et des résolutions de la CEE.

28. Après avoir étudié la question, le Bureau a conclu qu'il n'était pas justifié d'examiner ces recommandations en profondeur et que celles-ci devraient être rejetées par le Comité des transports intérieurs. Il s'est dit satisfait des activités de la CEE relatives à la sécurité routière, indiquant qu'il les appuyait pleinement. Le Bureau a conclu que le changement proposé, s'il devenait effectif, n'aurait aucune répercussion positive sur les gouvernements membres et les Nations Unies, mais serait au contraire une perte d'énergie et de ressources, puisqu'il favoriserait l'établissement de nouvelles structures administratives et d'instruments juridiques inutiles.

X. Projets concernant l'infrastructure des transports

29. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés dans le cadre de la phase II du projet relatif aux liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie et des futurs plans, notamment l'organisation de deux réunions supplémentaires du Groupe d'experts avant la fin de l'année, la première à Almaty (Kazakhstan), du 5 au 7 juillet, en partenariat avec le Gouvernement kazakh et l'OSCE, la seconde à Astrakhan (Fédération de Russie)

(première partie du mois d'octobre) en partenariat avec le Gouvernement de la Fédération de Russie.

30. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés dans le cadre des projets de réseau autoroutier transeuropéen (TEM) et de réseau ferroviaire transeuropéen (TER), ainsi que de la nécessité d'assurer la succession au niveau de la direction de ces projets.

XI. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et mise en œuvre du tachygraphe numérique

31. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans la région de la CEE et des résultats de la réunion spéciale des Parties contractantes à l'AETR, qui s'est tenue à Genève le 4 mars 2011.

XII. Régime TIR et projet eTIR

32. Le Bureau a été informé des dernières activités menées dans le domaine du régime TIR et du projet eTIR, en particulier concernant les résultats des travaux de la 128^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) (7-10 juin 2011) et les résultats de la dix-huitième session du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1) (9-10 mars 2011).

33. Le Bureau a été informé également par le secrétariat des principaux résultats de l'examen stratégique du régime TIR (document informel n° 4). Un exemplaire imprimé du rapport du consultant a été mis à la disposition des membres du Bureau. Celui-ci a accueilli favorablement l'intention du secrétariat de publier cet examen à l'automne 2011.

XIII. Groupe d'experts de l'uniformisation du droit ferroviaire

34. Le Bureau a été informé par le secrétariat des résultats de la première réunion du Groupe d'experts de l'uniformisation du droit ferroviaire (6 mai 2011) et des travaux que celui-ci mène actuellement sur l'élaboration d'un document intergouvernemental, ainsi que des clauses et conditions générales applicables aux contrats de transport ferroviaire Europe-Asie.

XIV. Changements climatiques et transports

A. Atténuation des effets nuisibles des transports intérieurs pour l'environnement

35. Le Bureau a examiné le document informel n° 5, ainsi que des informations complémentaires fournies par le secrétariat sur les progrès réalisés dans le cadre du projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS), financé par l'intermédiaire du Compte de l'ONU pour le développement et mis en œuvre en collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU.

B. Effets éventuels des changements climatiques sur les réseaux de transport et mesures d'adaptation nécessaires

36. Le Bureau a été informé par le secrétariat de la suite donnée à la conférence de 2010 organisée en collaboration avec la CNUCED, ainsi que du mandat et du projet de plan de travail du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux (ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2011/1). Il a noté que la première réunion de ce Groupe de travail (Genève, 5 septembre 2011) se tiendrait directement avant la vingt-quatrième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

XV. Systèmes de transport intelligents

37. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès accomplis et des résultats obtenus dans le cadre des consultations publiques de la CEE sur la note stratégique de la CEE relative aux systèmes de transport intelligents, ainsi que des étapes suivantes en ce qui concerne la promotion de l'utilisation de ce type de systèmes.

XVI. Préparation de la soixante-quatorzième session du Comité des transports intérieurs

38. Le Bureau a examiné le document informel n° 6 dans lequel figure l'ébauche d'ordre du jour et de programme pour la soixante-quatorzième session du Comité, notamment les propositions du secrétariat relatives au débat de politique générale et à la réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité.

39. Le Bureau a remercié le secrétariat d'avoir élaboré le document informel n° 6 et a approuvé l'avant-projet de programme. Il a également décidé que la soixante-quatorzième session du Comité comprendrait un débat de politique générale d'une demi-journée, sous la forme d'une table ronde sur le thème des systèmes de transport intelligents, qui se tiendrait l'après-midi de la première journée et à laquelle participeraient des hauts fonctionnaires, des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, et des représentants des milieux professionnels, notamment des secteurs des systèmes de transport intelligents, des technologies de l'information, de la logistique, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du transport. En conséquence, le secrétariat établira la version définitive de l'ordre du jour et du programme du débat de politique générale au plus tard en septembre 2011 et enverra les invitations selon que de besoin.

40. Le Bureau a demandé au secrétariat de communiquer l'ordre du jour préliminaire de la soixante-quatorzième session du Comité à ses membres au plus tard le 20 octobre 2011, pour observations, et d'organiser la session et les manifestations y relatives en tenant compte des observations formulées.

XVII. Ressources et effectifs nécessaires au sein de la Division des transports

41. Le Bureau a été informé des postes pourvus dans la Division, des faits nouveaux concernant la mobilité du personnel, ainsi que de la pénurie de ressources et des besoins extrabudgétaires concernant certains domaines d'activité stratégiques.

42. Le Bureau a été informé également qu'une campagne dynamique de mobilisation de fonds était en cours d'élaboration.

XVIII. Questions diverses

Date de la prochaine réunion

43. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait le mardi 29 et le mercredi 30 novembre 2011.

44. Le secrétariat a présenté au Bureau le film de la CEE marquant le lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020, instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 64/255. Preuve de leur engagement personnel symbolique envers les objectifs de la Décennie, les membres du Bureau ont signé l'affiche de la CEE sur la sécurité routière intitulée «Conduire en respectant les règles».

Annexe III

Résultats de la septième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2011 (29 et 30 novembre 2011)

I. Participation

1. La réunion était présidée par Erdem Direkler (Président du Comité des transports intérieurs – Turquie). Les membres du Bureau ci-après y ont participé: Isabelle Paillet (France), Björn Oriwohl (Allemagne), Luciana Iorio¹ (Présidente du WP.1 – Italie), Richard Roemers² (Pays-Bas), Sergey Andreev (Fédération de Russie), Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et Niall Leonard (Commission européenne). Sergei Negrei (Biélorus), Victor Guzun (République de Moldova) et José Alberto Franco (Portugal) n'ont pu y prendre part.

2. Ont également participé à la réunion les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE suivants: Claude Pfauvadel (WP.15/AC.1 – France), Olga Kastlova (WP.6 – République tchèque), Lenka Jelínková Harantová (WP.30/AC.2 – République tchèque), Telmo Nobre (WP.11 – Portugal), Boris Kisulenko (WP.29 – Fédération de Russie), Seref Tabak (WP.5 – Turquie) et Oleksandr Fedorov (WP.30 – Ukraine).

3. M. Ugi Zvekcic (Serbie), Président de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif, était également présent.

II. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Bureau a adopté son ordre du jour provisoire (TRANS/BUR.2011/6).

III. Réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE

5. À sa réunion de juin 2011, le Bureau avait invité les organisations subsidiaires du Comité à amorcer l'examen du processus de réforme de la CEE et à lui communiquer des propositions lors de sa réunion avec les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE, qui se tiendra dans la matinée de la première journée de la réunion de novembre.

6. Cette réunion avait pour objectif d'examiner les principales activités du sous-programme Transports réalisées en 2010-2011, les mandats en vigueur et l'établissement de priorités pour les travaux futurs, y compris de nouvelles tâches et de nouveaux domaines d'activité envisageables, et de formuler des recommandations destinées au Comité. Les participants ont examiné le document informel n° 1 dans lequel figurent les mandats du Comité et de ses organes subsidiaires, ainsi que le document TRANS/2004/18 du 13 avril 2004, présentant les objectifs stratégiques du Comité, adoptés par ce dernier à sa soixante-

¹ Remplace Fabio Croccolo.

² Remplace Bob Oudshoorn.

sixième session. Les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE ont fait part de leurs observations et remarques sur les documents qui leur avaient été soumis par le secrétariat (note de synthèse en vue de l'examen de la réforme de la CEE et document type comportant les renseignements demandés par le Comité exécutif en vue de l'examen de la réforme de la CEE, y compris les annexes 1 et 2).

7. Compte tenu des propositions des présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE, qui lui avaient été transmises par leurs présidents, le Bureau:

- A approuvé la teneur de la note de synthèse relative à l'examen de la réforme de la CEE, dans laquelle figurent les objectifs, les domaines d'activité et les méthodes de travail du Comité, ainsi que ses principaux partenaires et les résultats obtenus, et qui a été élaborée par le secrétariat, telle que modifiée;
- A approuvé les principaux résultats obtenus par le Comité et ses organes subsidiaires en 2010-2011, ainsi que les résultats escomptés présentés dans le document établi par le secrétariat sur la base des contributions communiquées par les organes subsidiaires en réponse au Comité exécutif (annexe 1 du document type);
- A décidé que tous les résultats futurs présentés à l'annexe 1 du document type concernaient des activités à degré élevé de priorité, qui devaient être accompagnées de la lettre P (H en anglais), alors que les autres priorités et les explications y afférentes seraient placées dans une nouvelle colonne, mais que les priorités internes seraient clairement définies par rapport à leur calendrier de mise en œuvre et non à leur degré d'importance;
- A approuvé les questions/activités nouvelles, ainsi que les résultats futurs escomptés et les indicateurs de succès énoncés à l'annexe 2 du document type établi par le secrétariat;
- A décidé que toutes les questions/activités figurant à l'annexe 2 étaient assorties d'un degré de priorité élevé et devraient être accompagnées de la lettre P (H en anglais), mais que le secrétariat devrait proposer une hiérarchisation en associant un chiffre à cette lettre, P1, P2, etc. (H1, H2, ... en anglais) et donner des renseignements supplémentaires sur la durée prévue des questions/activités ayant une durée limitée (DL) ou de celles dont le début est différé (DD), selon que de besoin, au moyen de lettres et de chiffres, par exemple (P1-DL deux ans) ou (P1-DD deux ans); il a également demandé au secrétariat d'associer ces activités aux ressources supplémentaires requises pour leur mise en œuvre;
- A approuvé les réponses aux questions posées par le Comité exécutif dans le document type établi par le secrétariat concernant les mesures envisageables afin d'améliorer les travaux du Comité, y compris les possibilités de rationaliser les activités et de créer des synergies; les moyens d'améliorer l'efficacité et les méthodes de travail; la réorientation possible des activités; la rationalisation de la structure des programmes de travail; les domaines susceptibles d'être renforcés ou supprimés; les façons d'améliorer les communications et la sensibilisation du public; et les modifications du mode opératoire. Le Bureau a formulé des propositions concernant d'autres améliorations;
- Étant donné le caractère unique des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires, ainsi que l'importance et le bien-fondé, pour les États membres de la CEE, de ces travaux, dont certains sont de nature et d'envergure mondiales, s'est dit fermement convaincu que, même s'il convient d'ajouter de nombreuses activités

importantes aux travaux du Comité (telles qu'elles sont énoncées à l'annexe 2 du document type susmentionné), toute suppression d'activité est à prescrire;

- Compte tenu de ce qui précède et des autres explications figurant dans les réponses aux questions posées par le Comité exécutif dans son document type, a décidé que la question «si vos ressources étaient réduites de 10 %, quelle activité décideriez-vous d'interrompre?» ne représentait pas une option réaliste pour le Comité. Il a également fait valoir que malgré la pertinence des réponses à la question «si vos ressources étaient augmentées de 10 %, que feriez-vous?», posée à l'annexe 2 du document type, la question «si vos ressources demeuraient inchangées mais que vous souhaitiez entreprendre une nouvelle activité, quelle activité abandonneriez-vous?» méritait d'être envisagée de manière approfondie par le Comité et ses organes subsidiaires. Il convient de noter que cette question est inscrite en permanence à leur ordre du jour dans le cadre de la révision régulière de leurs programmes de travail et leurs priorités, qui sont mis en œuvre tous les deux ans actuellement, afin d'essayer d'établir un équilibre entre les besoins considérables en matière de nouvelles activités et les ressources limitées dont dispose le secrétariat de la CEE à l'appui de ces travaux;
- A noté que dans le cadre de l'examen après cinq ans de la réforme de la CEE, tous les organes subsidiaires du Comité ont demandé le renouvellement de leur mandat pour une nouvelle période de cinq ans;
- A noté également les difficultés auxquelles est confronté le WP.29 en raison de l'entrée en vigueur retardée des nouveaux règlements et de leurs amendements due aux retards enregistrés en ce qui concerne la traduction des propositions dans les trois versions linguistiques faisant foi, sans laquelle le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies ne peut publier les notifications dépositaires correspondantes; et que, à la page 5 de l'annexe 2 (en anglais), la rubrique «Mener à bien les travaux liés aux règlements concernant les véhicules – ...» n'était pas réellement une activité nouvelle, mais plutôt une activité en cours qui ne peut être mise en œuvre en raison des ressources insuffisantes dont dispose le secrétariat du WP.29.

8. Le Bureau a prié le secrétariat d'établir une version révisée des documents susmentionnés, y compris les amendements et améliorations nécessaires tenant dûment compte des décisions ci-avant, et d'établir les projets de proposition du Comité destinés au Comité exécutif concernant l'examen de la réforme de la CEE, afin qu'ils puissent être examinés par lui-même à sa prochaine réunion et par le Comité, à sa soixante-quatorzième session.

9. Le Bureau et les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques de la CEE ont rencontré M. Ugi Zvekic (Serbie), Président de la Commission et du Comité exécutif de la CEE, qui leur a fait part des principaux objectifs de l'examen de la réforme de la CEE et des résultats escomptés.

IV. Changements climatiques et transports

A. Atténuation des effets nuisibles des transports intérieurs pour l'environnement

10. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès réalisés dans le cadre du projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS), financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et mis en œuvre en collaboration avec les autres

commissions régionales de l'ONU. Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le secteur des transports intérieurs, y compris un convertisseur conforme à la politique des transports, afin de faciliter les initiatives d'atténuation des effets des changements climatiques. Le «projet ForFITS», vise ainsi à contribuer à la mise en place des futurs systèmes de transport intérieur. Le Bureau a noté que l'organisation d'une réunion internationale d'experts était prévue au début de l'année prochaine au titre de ce projet.

B. Effets éventuels des changements climatiques sur les réseaux de transport et mesures d'adaptation nécessaires

11. Le Bureau a été informé par le secrétariat des résultats des deux premières sessions du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, tenues à Genève le 5 septembre et le 8 novembre 2011, ainsi que des projets du Groupe, y compris l'organisation d'une conférence de la CEE en mai 2012. On trouvera le programme de travail et le mandat du groupe dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2011/1.

V. Activités relatives au transport routier et à la mise en œuvre du tachygraphe numérique

12. Le Bureau a été informé des deux réunions spéciales des Parties contractantes à l'AETR qui se sont tenues le 4 mars et le 12 juillet 2011, et de la décision prise par le Comité exécutif, le 19 septembre 2011, d'approuver la création du Groupe d'experts de l'AETR pour une durée limitée de deux ans. Il a noté que la première réunion du Groupe d'experts devait avoir lieu le 2 mars 2012.

13. Le Bureau a été informé également de l'état d'avancement de la mise en œuvre du tachygraphe numérique sur le territoire des Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Il a été informé en outre du projet de manifestation conjointe CEE-Commission européenne sur le transport routier de marchandises, qui se tiendra au second semestre 2012, à l'occasion de laquelle les travaux antérieurs de la CEE sur le transit et les conditions du marché seront examinés, ainsi que les résultats des travaux du Groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la libéralisation du transport routier de marchandises.

14. Le projet de document de synthèse (feuille de route) sur la révision des articles 14 et 22 *bis* de l'AETR établi par le secrétariat a été diffusé aux membres du Bureau.

VI. Activités relatives à la sécurité routière

15. Le Bureau s'est félicité des travaux les plus récents de la CEE dans le domaine de la sécurité routière, y compris la campagne d'information de la CEE sur la sécurité routière dans le cadre de l'édition 2011 du Jamboree mondial des scouts (été 2011, Suède), les initiatives de mobilisation et de sensibilisation mises en œuvre dans le cadre de l'EuroBasket 2011 (septembre 2011, Lituanie), la cérémonie de la Journée mondiale du souvenir des victimes d'accidents de la route et l'inauguration de la sculpture dédiée à la Décennie d'action pour la sécurité routière érigée au parc «Christos Polentas» (20 novembre 2011, La Canée, Crète).

16. Le Bureau s'est félicité également du plan de la CEE visant à mettre en œuvre le Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (projet de

document ECE/TRANS/2012/4), qui a été examiné et adopté par le WP.1 et d'autres organes subsidiaires du Comité s'intéressant à des questions liées à la sécurité routière.

17. Notant que, puisque le Comité avait recommandé au Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), au Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et au Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) d'envisager de créer, pour une durée limitée, un groupe commun d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau, ces derniers ont décidé de s'acquitter de cette tâche sous la direction du WP.1, le Bureau a recommandé au Comité d'approuver l'établissement d'un tel groupe d'experts pour une durée limitée de deux ans et de demander au Comité exécutif de l'approuver également, compte tenu du mandat qui lui serait soumis.

VII. Liaisons de transport Europe-Asie

18. Le Bureau a accueilli avec intérêt les renseignements communiqués par le secrétariat au sujet des dernières activités menées par le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du projet LTEA et des résultats concrets obtenus, y compris les résultats des travaux de ses sixième et septième sessions (5-7 juillet 2011, Almaty, Kazakhstan, et 24 et 25 octobre 2011, Astrakhan, Fédération de Russie).

19. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la publication du rapport final du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, dont le projet a été adopté par le WP.5 à sa vingt-quatrième session, en septembre 2011, et par le Groupe d'experts à sa septième session, et dont la version définitive est en cours d'élaboration par le Groupe d'experts. Un exemplaire du projet de rapport final daté du 18 octobre 2011 a été mis à la disposition des membres du Bureau.

20. Le Bureau a noté que, conformément à la recommandation du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, le WP.5 avait, à sa vingt-quatrième session, demandé au Comité d'approuver la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour deux nouvelles années, ainsi que la possibilité d'une nouvelle prorogation, de façon à permettre au Groupe de poursuivre ses travaux dans le cadre d'une nouvelle phase (phase III).

21. Le Bureau a noté également que le WP.5 avait approuvé la proposition du Groupe visant à obtenir l'appui politique et l'engagement des gouvernements participants grâce à l'organisation d'une deuxième réunion des ministres des transports des pays concernés en 2012.

22. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la demande formulée par le WP.5 visant à approuver la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour deux nouvelles années, ainsi que la possibilité d'une nouvelle prorogation, et à demander au Comité exécutif de la CEE d'approuver cette prorogation. Le Bureau a remercié le Gouvernement de la Fédération de Russie d'avoir financé le projet tout au long de la phase II et a recommandé au Comité d'inviter les gouvernements et autres donateurs à envisager de cofinancer la phase III.

23. Conscient de l'importance et du bien-fondé, pour les travaux de la CEE, de l'organisation d'une deuxième réunion ministérielle des pays participant au projet des liaisons de transport Europe-Asie, le Bureau a appuyé avec enthousiasme la décision du WP.5 et de son Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie d'organiser cette réunion à Genève à l'automne 2012. Le Bureau a demandé au secrétariat d'organiser cette réunion aux dates les plus appropriées et de l'informer en conséquence, en envisageant également la possibilité de l'organiser directement avant la vingt-cinquième session du WP.5.

VIII. Groupe d'experts de l'uniformisation du droit ferroviaire

24. Le Bureau a rappelé qu'en mars 2011, le Comité avait approuvé un rapport de situation dans lequel étaient exposées une stratégie à long terme ainsi que des procédures de travail visant une législation ferroviaire unifiée reposant sur une approche en trois étapes (ECE/TRANS/2011/3). Conformément à ces objectifs, un groupe d'experts avait été créé. Il avait été chargé d'élaborer un document intergouvernemental (IGD EurAsia) définissant un cadre et garantissant un appui politique aux clauses et conditions applicables aux contrats de transport ferroviaire Europe-Asie (GTC EurAsia). Ces clauses et conditions, qui seront élaborées parallèlement par l'industrie ferroviaire, devraient permettre la mise en place de transports ferroviaires efficaces entre l'Europe et l'Asie reposant sur un contrat de transport unique, une lettre de voiture unique et un système de responsabilité unique applicables au titre des cadres institutionnels et juridiques en vigueur définis par la COTIF³/CIM⁴ et le SMGS⁵.

25. Le Bureau a été informé que le Groupe d'experts n'avait pas été en mesure de mener à bien ses travaux sur le document intergouvernemental IGD EurAsia pendant ses deux réunions (6 mai 2011 et 7 octobre 2011). En outre, l'industrie ferroviaire n'avait pas finalisé de projet relatif aux clauses et conditions applicables aux contrats de transport ferroviaire Europe-Asie (GTC EurAsia).

26. Le Bureau s'est félicité de la manière constructive et pragmatique avec laquelle le Groupe d'experts et le secrétariat ont négocié des mesures concrètes d'appui aux politiques susceptibles d'assurer la mise en œuvre de la solution à court terme prévue (étape A de la note de synthèse de la CEE) dans l'objectif d'une législation ferroviaire unifiée ainsi que de jeter un pont entre les régimes juridiques appliqués actuellement aux corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie au moyen de contrats types de transport ferroviaire. Le Bureau a également appuyé la décision du SC.2 de reporter l'échéance du Groupe d'experts d'une année supplémentaire, tout en notant que cette prorogation n'exigeait pas d'approbation supplémentaire de la part du Comité et du Comité exécutif, puisque le mandat du Groupe est de deux ans. Afin de faciliter l'élaboration du document intergouvernemental IGD EurAsia, le Bureau a accueilli favorablement la proposition du Président du SC.2 d'établir, début 2012, un petit groupe informel d'experts afin d'aplanir les divergences de vues au sein du Groupe d'experts et de préparer la prochaine session de ce dernier (2 et 3 juillet 2012, Genève). Le Bureau a pris acte de la position de la Fédération de Russie, qui est favorable à l'élargissement du mandat du Groupe d'experts.

IX. Gestion d'une future base de données européenne sur les bateaux de navigation intérieure: rôle envisageable pour la CEE

27. Le Bureau a été informé des débats en cours au sein du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) sur le rôle susceptible d'être joué par la CEE dans l'exploitation de la future base de données européenne sur les bateaux de navigation intérieure, actuellement élaborée dans le cadre d'un projet pilote par PLATINA, la plateforme pour la mise en œuvre du programme NAIADES («Navigation intérieure: actions et développement en Europe) de l'Union européenne.

³ Convention relative aux transports internationaux ferroviaires.

⁴ Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises.

⁵ Accord concernant le transport international des marchandises par chemin de fer.

28. Le Bureau a noté que le SC.3 avait approuvé une note thématique sur la question, établie par le secrétariat en consultation avec la Commission européenne et le projet PLATINA (ECE/TRANS/SC.3/2011/12). Il a ainsi décidé que le secrétariat de la CEE devait continuer de consulter l'ensemble des parties prenantes, en particulier la Commission européenne.

X. Auto-évaluation de certaines activités inscrites au programme de travail 2010-2011

29. Le Bureau a, de nouveau, été informé des deux thèmes retenus pour l'auto-évaluation discrétionnaire devant avoir lieu durant la période 2010-2011, soit de l'auto-évaluation par la CEE et son secrétariat de la collecte et de la diffusion de statistiques sur les transports et les accidents de la circulation routière: Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6), pour 2010 et Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) pour 2011. Des auto-évaluations de ce type sont régulièrement effectuées par le personnel de la CEE afin de déterminer l'efficacité des activités menées par rapport aux résultats escomptés et aux moyens engagés.

30. Le Bureau a été informé par le secrétariat des résultats de l'auto-évaluation de cette année sur les tendances et l'économie des transports (document informel n° 3).

XI. Approbation de l'évaluation biennale des travaux du Comité pour 2010-2011

31. Le Bureau a examiné le projet d'évaluation biennale (évaluation des résultats du programme) des activités du Comité pour 2010-2011 (projet de document ECE/TRANS/2012/7). Ce document, qui donne une vue d'ensemble de l'évaluation du sous-programme sur les transports, est établi conformément, d'une part, à la décision de la Commission de demander à chaque comité sectoriel d'effectuer des évaluations biennales et, d'autre part, au plan d'évaluation biennale des résultats que le Comité des transports intérieurs a adopté à sa soixante-douzième session en 2010.

32. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver l'évaluation des résultats du programme 2010-2011 à sa soixante-quatorzième session en 2012.

XII. Programme de travail et évaluation biennale pour 2012-2013 et cadre stratégique pour 2014-2015

33. Le Bureau a examiné le programme de travail, ainsi que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour chaque groupe d'activités du programme de travail relatif aux transports pour la période 2012-2013, tel qu'il est présenté dans le projet de document ECE/TRANS/2012/9. Ce document, qui a été élaboré conformément à la décision de la Commission de demander à chaque comité sectoriel d'effectuer des évaluations biennales, sera soumis au Comité exécutif de la CEE aux fins d'approbation.

34. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver le projet de programme de travail et de plan pour l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2012-2013, tel que modifié, y compris les activités liées à la promotion et à l'établissement de la version définitive de l'accord OMNIBUS, et a noté que des concertations étaient en cours avec l'Union européenne s'agissant de son interaction avec l'Accord INTERBUS.

35. Le Bureau a également examiné et adopté le projet de cadre stratégique (plan-programme biennal) du sous-programme de la CEE consacré aux transports pour la période 2014-2015 (ECE/TRANS/2012/10 et ECE/TRANS/2012/11). Ce projet de cadre stratégique, dans lequel figurent les résultats escomptés et la stratégie, a été établi conformément au mandat du sous-programme Transports, aux résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'élaboration des plans stratégiques biennaux.

36. Conformément au processus de planification des programmes de la CEE, le cadre stratégique doit être examiné par les comités sectoriels (ou par leur bureau, dans le cas des comités qui ne se sont pas réunis au cours des quatre derniers mois de l'année 2011) avant d'être soumis au Comité exécutif en décembre 2011 et au Siège de l'ONU au début de 2012.

XIII. Examen des points de l'ordre du jour de la soixante-quatorzième session du Comité des transports intérieurs

37. Il a été rappelé au Bureau qu'à sa réunion de juin, il avait décidé que la soixante-quatorzième session ne devrait pas durer plus de deux jours et demi et qu'elle devrait comprendre un débat de politique générale d'une demi-journée, sous forme d'une table ronde sur les systèmes de transport intelligents.

38. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Comité (ECE/TRANS/223), l'ordre du jour annoté (ECE/TRANS/223/Add.1) et l'ordre du jour provisoire de la table ronde d'une demi-journée (document informel n° 4). Le secrétariat a informé le Bureau des progrès réalisés dans l'organisation de la table ronde d'une demi-journée qui se tiendra dans l'après-midi du 28 février 2012 et a abordé les points de l'ordre du jour pour lesquels un examen et des décisions étaient nécessaires.

39. Le Bureau a approuvé l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté, et a demandé au secrétariat de les publier.

XIV. Questions diverses

A. Élection du Bureau pour les sessions de 2013 et 2014 du Comité et des membres du Bureau pour les années 2012 et 2013

40. Le Bureau a procédé à un échange de vues sur l'élection prochaine du Bureau pour les sessions de 2013 et 2014 du Comité ainsi que des membres du Bureau pour 2012 et 2013.

41. Afin d'assurer un certain roulement dans la représentation des pays au sein des organes directeurs du Comité, le Bureau a demandé au secrétariat d'informer les chefs de délégation du Comité de l'imminence de ces élections, les encourageant à désigner des candidats pour la présidence du Comité des transports intérieurs (un président et deux vice-présidents) et pour le Bureau du Comité.

B. Calendrier des réunions du Comité des transports intérieurs et de son Bureau en 2013 et 2014

42. Le Bureau a examiné le document informel n° 5 établi par le secrétariat et dans lequel figure le projet de calendrier des réunions du Comité des transports intérieurs et de son Bureau en 2013 et 2014.

43. Le Bureau a approuvé le projet de calendrier des réunions.

C. Date de la prochaine réunion

44. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion aurait lieu le lundi 27 février 2012 (après-midi).

45. Le Bureau a noté également que sa réunion suivant la soixante-quatorzième session du Comité se tiendrait le 1^{er} mars 2012 (après-midi).

D. Réunion du Président du Comité et de la Directrice de la Division des transports avec le Comité exécutif

46. Le Bureau a noté que la prochaine réunion du Président du Comité et de la Directrice de la Division des transports avec le Comité exécutif était en principe prévue le vendredi 16 mars 2012 (matin).
